

## AVIS PUBLIC

Avis, est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière suppléante de la Ville de Mont-Joli:

- ✓ que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli, lors d'une assemblée extraordinaire qui aura lieu le mardi 17 décembre 2024 à compter de 19h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli située au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, adoptera les prévisions budgétaires 2025 de la Ville de Mont-Joli.
- ✓ que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli, lors d'une assemblée extraordinaire qui aura lieu le mardi 17 décembre 2024 à compter de 19h10 heures à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli située au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, adoptera le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027 de la Ville de Mont-Joli.

Lors de ces séances, les délibérations du conseil et la période de questions ne porteront exclusivement que sur le programme triennal ou le budget.

Cet avis est donné en vertu de l'article 474.2 de la *Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19)*.

Donné à Mont-Joli, ce 9<sup>ième</sup> jour de décembre 2024.

La greffière suppléante



Carole Raïche

-30-

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole Raïche, en ma qualité de greffière suppléante de la Ville de Mont-Joli, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h00 et de 13h30 à 16h30 le 9<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

La greffière suppléante



Carole Raïche